

Action Sociale d'Initiative Académique - Exercice 2020 -

Site : prestationsociales.ac-dijon.fr



modifications

montant du QFA pour l'aide aux loisirs et l'aide aux vacances

distance de l'aide aux études d'enseignement supérieur et l'aide à la scolarité type lycée

	QFA	Montant de l'aide	Date limite de dépôt des dossiers	
Aide au changement de domicile suite à une mutation	20 400 €	500 €	22/06/2020 22/07/2020 22/10/2020 26/11/2020 26/01/2021	déménagement de janvier 2020 déménagement d'avril à juin 2020 déménagement de juillet à août 2020 déménagement de septembre à octobre 2020 déménagement de novembre à décembre 2020
CIV	20 400 €	600 €	22/06/2020 22/10/2020 26/11/2020 26/01/2021	déménagement de janvier 2020 déménagement de juillet à août 2020 déménagement de septembre à octobre 2020 déménagement de novembre à décembre 2020
Aide au changement de domicile suite à une séparation ou veuvage	20 400 €	500 €	22/06/2020 22/07/2020 22/10/2020 26/11/2020 26/01/2021	déménagement de janvier à mars 2020 déménagement d'avril à juin 2020 déménagement de juillet à août 2020 déménagement de septembre à octobre 2020 déménagement de novembre à décembre 2020
Aide au changement de domicile pour les AESH et les non titulaires	20 400 €	500 €	22/06/2020 22/07/2020 22/10/2020 26/11/2020 26/01/2021	déménagement de janvier à mars 2020 déménagement d'avril à juin 2020 déménagement de juillet à août 2020 déménagement de septembre à octobre 2020 déménagement de novembre à décembre 2020
Aide à la caution	20 400 €	500 €	22/06/2020 22/07/2020 22/10/2020 26/11/2020 26/01/2021	déménagement de janvier à mars 2020 déménagement d'avril à juin 2020 déménagement de juillet à août 2020 déménagement de septembre à octobre 2020 déménagement de novembre à décembre 2020
Aide aux frais de déplacements professionnels	20 400 €	Janvier - Mars 210 € pour les agents mobilisés lors du confinement 175 € pour les agents non mobilisés	22/06/2020	période de janvier à mars 2020
		Avril - Juin 210 € pour les agents mobilisés lors du confinement 135 € pour les agents non mobilisés	22/07/2020	période d'avril à juin 2020
		Septembre - Décembre 280 €	22/10/2020	période de septembre à décembre 2020
Aide compensatoire à l'éloignement professionnel	20 400 €	Janvier - Mars Pour les agents mobilisés lors du confinement 80% frais d'hébergement + 105 € de déplacements plafonné à 500 € Pour les agents non mobilisés 80% frais d'hébergement + 80 € de déplacements plafonné à 500 €	22/06/2020	période de janvier à mars 2020
		Avril - Juin Pour les agents mobilisés lors du confinement 80% frais d'hébergement + 105 € de déplacements plafonné à 500 € Pour les agents non mobilisés 80% frais d'hébergement + 55 € de déplacements plafonné à 500 €	22/07/2020	période d'avril à juin 2020
		Septembre - Octobre 80% frais d'hébergement + 70 € de déplacements plafonné à 300 €	26/11/2020	période de septembre à octobre 2020
		Novembre - Décembre 80% frais d'hébergement + 70 € forfait déplacements plafonné à 300 €	26/01/2021	période de novembre à décembre 2020
Aide à domicile	20 400 €	50% du prix de l'heure à concurrence de 10/heure plafonné à - 130 € pour la période janvier-mars - 130 € pour la période avril-juin - 80 € pour la période septembre-octobre - 80 € pour la période novembre-décembre	22/06/2020 22/07/2020 22/09/2020 26/11/2020 26/01/2021	facture acquittée de janvier à mars 2020 facture acquittée d'avril à juin 2020 facture acquittée de juillet à août 2020 facture acquittée de septembre à octobre 2020 facture acquittée de novembre à décembre 2020
VAE		90% du montant payé plafonné à 630 €	17/10/2020 26/11/2020 26/01/2021	facture acquittée de la formation de janvier à septembre 2020 facture acquittée de la formation d'octobre 2020 facture acquittée de la formation de novembre à décembre 2020
Etudes supérieures	20 400 €	Etudes supérieures 350 €	22/10/2020	
Aide à la scolarité type lycée	20 400 €	Etudes type lycée 150 €	22/10/2020	
Loisirs	14 000 €	50 % du montant payé plafonné à 50 €	22/06/2020 22/10/2020	pour les activités 2019/2020 pour les activités 2020/2021 <small>1 seule demande par enfant et par année civile</small>
Vacances	14 000 €	50 % du montant payé plafonné à 3 € par nuit et par personne (maximum 21 jours)	22/06/2020 22/09/2020 22/10/2020	vacances de janvier à mai 2020 vacances de juin à août 2020 vacances de septembre 2020